

Dossier de presse

Affaire Chahinez Daoud

BFMTV.



**FÉMINICIDE DE MÉRIGNAC: LA FAMILLE DE
CHAHINEZ DAUD ATTAQUE L'ÉTAT POUR
"FAUTE LOURDE"**

LE FIGARO



3 nouvelle
aquitaine



franceinfo:

FÉMINICIDE DE MÉRIGNAC: LA FAMILLE DE CHAHINEZ DAOUD ATTAQUE L'ÉTAT POUR "FAUTE LOURDE"

Justine Chevalier Le 10/03/2023 à 10:48



Des fleurs sont déposées le 5 mai 2021 à Mérignac, près de Bordeaux, à l'endroit où une femme de 31 ans a été brûlée vive par son mari - MEHDI FEDOUACH © 2019 AFP

Chahinez Daoud a été brûlée vive par son ex-mari contre lequel elle avait plusieurs fois porté plainte. Sa famille veut faire reconnaître des "dysfonctionnements du service public de la justice".

Près de deux ans après [la mort de Chahinez Daoud](#), brûlée vive en pleine rue à Mérignac, en Gironde, par son ex-mari contre lequel elle avait porté plainte à plusieurs reprises, sa famille attaque l'État pour faute lourde et faire reconnaître "les dysfonctionnements des services publics de la justice".

"Tout a manqué dans ce dossier, estime auprès de BFMTV.com Me Julien Plouton, l'avocat de la famille de Chahinez Daoud. C'est une catastrophe tout au long de la chaîne judiciaire."

"Cas d'école"

Le 4 mai 2021, **Chahinez Daoud**, mère de trois enfants, était blessée par plusieurs balles avant d'être brûlée vive en pleine rue à Mérignac par son ex-mari, déjà condamné à deux reprises pour des violences à son encontre. Un mois avant, cette femme de 31 ans, mère de trois enfants, avait porté plainte contre cet homme, qui l'avait à nouveau agressée après sa sortie de prison.

La gestion de cette affaire est "un cas d'école sur ce qu'il ne faut pas faire", estime Me Plouton. Selon lui, ces "défaillances" de l'institution débutent "dès le départ" quand, Mounir B., alors incarcéré pour des violences sur sa compagne et mère de son enfant, reprend à 36 reprises contact avec elle, ce qui lui est interdit, la menaçant de revenir à son domicile.

"Il n'y a pas eu de coordination entre les différents services", pointe l'avocat.



Le 15 mars 2021, l'homme est remis en liberté. Il agresse Chahinez Daoud, la force à monter dans son véhicule, la frappe et tente de l'étrangler. La mère de famille porte plainte immédiatement. Une fiche de recherche est lancée mais l'homme n'est pas interpellé. Deux mois plus tard, Chahinez Daoud est assassinée. "On nous dit qu'on n'a pas réussi à le localiser mais en réalité on ne s'est pas donné les moyens de l'interpeller", note Me Plouton.

"Nous avons dans le dossier des éléments inquiétants de sa personnalité, il était toujours présent autour de Chahinez et il l'a menacée, mais on n'a pas bougé", poursuit-il.

Reconnaissance d'une "faute lourde"

Un rapport de l'Inspection générale de l'administration (IGA) et un autre de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) ont pointé une série de fautes d'appréciations et d'erreurs d'appréciation qui, mises bout à bout, ont conduit à ne pas empêcher le passage à l'acte du conjoint. Les fautes relevées par les deux inspections concernent l'enquête en elle-même: une plainte mal enregistrée le 15 mars 2021 et une procédure bâclée.

Cinq policiers ont écopé de sanctions en janvier 2022 allant de l'avertissement à trois jours d'exclusion temporaire de fonction avec sursis.

Une demande d'indemnisation à l'amiable a été lancée par les parents de Chahinez Daoud et de ses trois enfants qui sont désormais, au terme d'un long combat, sous l'autorité parentale de leurs grands-parents maternels.

"La demande n'est pas motivée par l'indemnité mais par la reconnaissance d'une faute lourde", insiste Me Plouton.

L'État a déjà été condamné pour "faute lourde" après la mort de femmes victimes de violences conjugales, notamment pour son "inaptitude" à protéger ces victimes. L'avocat bordelais regrette que dans ces affaires "tout change et rien ne change". Une femme a été tuée en Gironde la semaine dernière par son ex-compagnon déjà condamné pour des violences conjugales.

[Pour accéder à l'article](#)



Féminicide de Chahinez à Mérignac en 2021: la famille de la victime porte plainte contre l'État pour "faute lourde"

Chahinez Daoud a été brûlée vive par son ex-mari contre lequel elle avait plusieurs fois porté plainte. Sa famille veut faire reconnaître des "dysfonctionnements du service public de la justice".

[Voir moins](#)

Le 11/03/2023 à 7:14 | Durée : 1:40



[Pour accéder à la vidéo](#)

Affaire Chahinez : sa famille attaque l'État pour faute lourde

Presque deux ans après l'assassinat de Chahinez Daoud, brûlée vive par son ex-mari, devant son domicile de Mérignac, l'avocat de ses parents va lancer une procédure pour faute lourde contre l'État, pour des "dysfonctionnements du service public de la justice".

Mérignac

De Marie Rouarch

Vendredi 10 mars 2023 à 4:36

Par France Bleu Gironde, France Bleu



Maître Julien Plouton, avocat des parents de Chahinez, invité de France Bleu Gironde © Radio France - Jules Brelaz

C'était il y a presque deux ans : [le 4 mai 2021, Chahinez Daoud, 31 ans, mourait brûlée vive par son ex-mari](#), en pleine rue, devant sa maison de Mérignac.

L'avocat des parents de la jeune femme assassinée, **maître Julien Plouton, va engager, dans les prochains jours, une procédure en responsabilité pour**

faute lourde, contre l'État. Il réclame un million d'euros de dédommagement.

Mais cette démarche est avant tout symbolique dit-il. L'avocat pointe une série de "*dysfonctionnements du service public de la justice*" entre la condamnation du meurtrier présumé pour violences conjugales, le 25 juin 2020 et le drame dix mois plus tard.

Une série de défaillances qui mènent au drame

L'avocat dénonce, dans cette procédure, presque un an *"d'erreurs, de défaillances consternantes et de négligences cumulées"*. Elles débutent, selon lui, dès l'incarcération du suspect après les accusations de violences conjugales. Il n'en a pas le droit, mais l'homme écrit à Chahinez, l'appelle à 36 reprises et lui promet de revenir au domicile conjugal. La jeune femme porte plainte. Mais le juge d'application des peines n'en n'est pas avisé.

Dans la foulée, le mari violent sort de prison sans que Chahinez ou son avocate n'en soient informées. Trois mois et demi plus tard, le 15 mars 2021, la jeune mère de famille est agressée en sortant d'un supermarché : son conjoint la force à monter dans un fourgon, la frappe et la menace de l'étrangler. La victime dépose une nouvelle plainte, doublée le lendemain, d'un appel à la police pour souligner la terreur dans laquelle elle vit. Les forces de l'ordre émettent une fiche de recherche. L'homme reste libre, malgré deux entretiens avec son agent de probation, auquel il avoue avoir repris contact avec Chahinez.

"Tout change mais rien ne change" dans le traitement des violences faites aux femmes

Cette série de rendez-vous manqués, d'absence d'échanges entre police et justice attestent d'une faute lourde de l'État, estime maître Julien Plouton. Et son sentiment c'est que depuis cette affaire Chahinez, rien ou presque n'a changé : *"Malheureusement, l'actualité judiciaire récente en Gironde ([le féminicide de Saint-Laurent-d'Arce](#), NDLR) nous rappelle que malgré les efforts qui ont été entrepris par le gouvernement, malgré des dotations en terme de matériel, il y a encore un travail important à faire, notamment au niveau de la sensibilisation des services d'enquête, sur la réactivité qu'il faut avoir dans ce genre de dossier,* déclare Julien Plouton. *On a l'impression que dans ce genre d'affaire, malgré les discours, c'est un petit peu "tout change mais rien ne change" et manifestement aujourd'hui on n'a pas encore réussi à endiguer ce phénomène"*.

Depuis la mort de Chahinez, [cinq fonctionnaires de police ont été sanctionnés](#) dans cette affaire après l'enquête de l'IGPN, la police des polices. Ces sanctions qui vont de l'avertissement à trois jours d'exclusion temporaire de fonction avec sursis concernent deux commissaires de police (le directeur départemental de la sécurité publique de Gironde et le commissaire de Mérignac), deux commandants et un brigadier. Les parents de Chahinez, quant à eux, viennent d'obtenir l'autorité parentale sur leurs trois petits enfants.

[Pour accéder à l'article](#)

Les parents de Chahinez Daoud, brûlée vive à Mérignac, attaquent l'État et réclament 1 million d'euros

Publié le 10/03/2023 à 15h26

Écrit par [Catherine Bouvet](#)



Les parents de Chahinez Daoud assassinée et brûlée vive par son ex-mari à Mérignac le 4 mai 2021. Ils ont décidé de porter plainte contre l'Etat. • © GUILLAUME BONNAUD / MAXPPP

Gironde

Nouvelle-Aquitaine

Deux après l'assassinat de Chahinez Daoud à Mérignac et quelques jours après le choc du dernier féminicide de Catherine Martin à Saint-Laurent d'Arce, l'avocat des parents de Chahinez annonce lancer une procédure en responsabilité contre l'Etat pour faute lourde.

C'était le 4 mai 2021. Le meurtre de Chahinez Daoud, 31 ans, a marqué les esprits. Cette mère de trois enfants avait été brûlée vive par son ex-mari, devant sa maison à Mérignac dans la métropole bordelaise.

A l'époque, il semblait qu'un électro-choc avait été perçu dans l'opinion publique. Le cas mettait en lumière les limites de la protection des femmes victimes de violences conjugales, mais surtout les nombreux dysfonctionnements de la police et de la justice.

En janvier 2022, cinq policiers ont été sanctionnés pour des manquements et des dysfonctionnements dans la prise en charge de Chahinez Daoud, qui avait alerté à de multiples reprises sur la dangerosité de son mari.



Parmi les hommages, des mots choc pour dénoncer l'insupportable, cet abominable 39^e féminicide de 2021. ● © E.Arnould



Le meurtre de Chahinez Daoud avait provoqué une vague d'indignation dans le pays. Des hommages lui avaient été rendus comme ici dans sa rue. ● © France 3 Aquitaine

Reconnaissance d'une faute lourde

Ce 9 mars, Me Julien Plouton, l'avocat des parents de Chahinez, affirme qu'il va engager une procédure en responsabilité contre l'Etat pour faute lourde. Il explique que la démarche est symbolique pour pointer cette série de dysfonctionnements qui ont eu lieu, pendant dix mois, entre la condamnation de l'ex-conjoint pour violences conjugales, le 25 juin 2020 et le jour du drame. Il compte réclamer un million d'euros.

"C'est une procédure qui consiste à faire reconnaître la faute lourde de l'Etat, dans le traitement de ce dossier, au niveau de l'enquête". Dans un premier temps, l'avocat compte faire *"une demande amiable auprès du représentant de l'Etat"*. Si cette demande *"n'est pas accueillie"*, en tant que représentant de la famille de Chahinez, il lancerait *"une procédure judiciaire"*.

Si la famille entame cette démarche maintenant, deux ans après les faits, c'est qu'il fallait attendre ce moment apaisé, après le deuil, mais aussi pour agir dans l'intérêt des enfants. Car le dernier enfant de la fratrie était le fils du couple et qu'il y a eu, d'abord, une procédure de déchéance du droit parental à l'encontre du père. Aujourd'hui, les parents de Chahinez Daoud ont obtenu l'autorité parentale de tous les enfants.



Chahinez Daoud est ses enfants. Elle est décédée le 4 mai 2021, tuée par son mari. ● © MEHDI FEDOUACH / AFP

"Une série de manquements"

Me Plouton pointe "la série de manquements de plusieurs personnels : policiers, magistrats, services sociaux..." en charge du suivi de l'auteur des faits.

La justice "est passée à côté de tout", selon l'avocat : "la dangerosité manifeste de l'auteur des faits", à côté de "ses propres déclarations de vouloir maintenir des liens à tout prix", mais aussi "des preuves que l'on a ignorées" et des "classements sans suite". Surtout, "on n'a pas fait ce qu'il fallait pour localiser cet individu alors qu'il y avait des moyens de le faire... ça a favorisé le passage à l'acte".



Me Julien Plouton, avocat des parents de Chahinez Daoud. ● © France 3 Aquitaine

Changer les choses

Depuis le meurtre de Chahinez, des sanctions contre plusieurs fonctionnaires de Police et des mesures ont été prises. Mais, poursuit l'avocat, le drame de Saint Laurent d'Arce, dernièrement, nous montre que "les moyens mis en œuvre ne sont pas suffisants". A l'issue de ce récent féminicide, Gérard Darmamin, ministre de l'Intérieur, a demandé une enquête de l'IGGN. En effet, la victime avait, [elle aussi porté plainte contre son ex conjoint avant qu'il ne la tue de plusieurs coups de couteau.](#)

Avec cette procédure, la famille de Chahinez Daoud veut une reconnaissance de la faute grave de l'Etat, que ce soit "*une décision judiciaire ou un courrier officiel à la suite de la demande amiable que nous avons faite*".

Aujourd'hui, Me Plouton estime que "*le combat à mener est sur le terrain des mentalités (...) de la sensibilisation. Et, force est de constater, que le chemin est encore long*".

[Pour accéder à l'article](#)



[Pour accéder à la vidéo](#)

Meurtre de Mérignac : la famille de Chahinez Daoud souhaite attaquer l'État pour «faute lourde»

Par Margaux d'Adhémar

Publié le 10/03/2023 à 19:32 , mis à jour le 11/03/2023 à 08:22



Cette «faute» de l'État a, selon le pénaliste, eu pour conséquence une «perte de chance de survie» de Chahinez Daoud. *MEHDI FEDOUACH / AFP*

Une demande indemnitaire, s'élevant à environ un million d'euros, a également été formulée.

Elle était arrivée en France avec l'espoir d'une vie meilleure. Le 4 mai 2021, une mère de famille était assassinée et brûlée vive à Mérignac, en Gironde, par son mari qu'elle avait rencontré en Algérie.

Au début de l'affaire, les parents de la jeune femme se sont battus pour obtenir la garde de leurs trois petits-enfants alors âgés de 5, 8 et 13 ans. Aujourd'hui, la famille de la victime souhaite attaquer l'État pour «*faute lourde*», a indiqué au *Figaro* l'avocat de la famille, M^e Julien Plouton, confirmant une information de *Sud Ouest* .

«Perte de chance de survie»

Le pénaliste précise avoir réclamé une «*demande à l'amiable de reconnaissance des différents manquements de la chaîne judiciaire, dont notamment la non prise en compte des plaintes de Chahinez Daoud*». Cette «*faute*» de l'État a, selon M^e Plouton, eu pour conséquence une «*perte de chance de survie*» de la jeune femme et aurait conduit à un passage à l'acte.

Une demande indemnitaire, s'élevant à environ un million d'euros, a également été formulée. «*On aurait pu demander un euro symbolique, mais cela ne nous a pas semblé adapté aux conséquences dramatiques de ce dossier*», a glissé l'avocat, soulignant que «*le cœur de cette démarche est avant tout la reconnaissance officielle de la faute de l'État*».

[Pour accéder à l'article](#)

Féminicide de Chahinez Daoud : la famille de la jeune femme va attaquer l'État pour faute lourde

Une procédure pour faute lourde va être lancée contre l'Etat par Julien Plouton, l'avocat des parents de Chahinez Daoud, cette femme assassinée par son mari à Mérignac en 2021. Il dénonce notamment des "défaillances consternantes".



Publié le 10/03/2023 06:44

🕒 Temps de lecture : 2 min.



L'avocat de la famille de Chahinez Daoud dénonce presque un an "d'erreurs, de défaillances consternantes et de négligences cumulées."
(STEPHANE DUPRAT / HANS LUCAS)

L'avocat des parents de Chahinez Daoud, assassinée par son mari à Mérignac en 2021, Julien Plouton, annonce, ce vendredi 10 mars, à France Bleu Gironde qu'il va lancer une procédure pour faute lourde contre l'État. L'avocat pointe du doigt une série de "*dysfonctionnements du service public de la justice*" entre la condamnation du suspect pour violences conjugales le 25 juin 2020, et l'assassinat de Chahinez Daoud dix mois plus tard.

>> GRAND ENTRETIEN. Pourquoi la France ne parvient-elle pas à faire baisser le nombre de féminicides ?

Le 4 mai 2021, Chahinez Daoud, 31 ans, a été brûlée vive en pleine rue par son mari, alors qu'elle avait déposé plainte pour des violences un mois et demi plus tôt. Me Julien Plouton dénonce dans cette procédure presque un an "*d'erreurs, de défaillances consternantes et de négligences cumulées*".

Alors qu'il est incarcéré après des accusations de violences conjugales, et malgré l'interdiction, le mari de Chahinez a appelé à 36 reprises la jeune femme, lui promettant de revenir au domicile conjugal, affirme Me Julien Plouton. La victime décide alors de porter plainte pour la première fois, mais le juge d'application des peines n'en est pas avisé.

[Pour accéder à l'article](#)

FÉMINICIDE DE CHAHINEZ À MÉRIGNAC : LA FAMILLE PORTE PLAINTÉ CONTRE L'ÉTAT



Par **CNEWS**

Publié le 11/03/2023 à 15:48 - Mis à jour le 11/03/2023 à 15:55

Le 4 mai 2021, Chahinez D. a été brûlée vive par son ex-mari à Mérignac (Gironde) après avoir porté plainte contre lui à plusieurs reprises. La famille de la victime a décidé de porter plainte contre l'État.

Deux ans après le **fémicide de Chahinez D.** à Mérignac (Gironde), la famille a porté plainte contre l'État et a demandé réparation.

Pour les parents de Chahinez D. et leur avocat, Maître Julien Plouton, l'État est responsable du «fonctionnement défectueux du service public de la justice». Plusieurs fois avant sa mort, Chahinez D., mère de trois enfants, a alerté son entourage et les forces de l'ordre au sujet de la dangerosité de son ex-mari.

Ce dernier avait notamment été condamné à de la prison pour violences conjugales en juin 2020. Et alors qu'il était incarcéré, il a écrit et appelé son ex-femme à 36 reprises alors qu'il n'en avait pas le droit. Chahinez avait donc une nouvelle fois porté plainte, mais le juge d'application des peines n'a pas été prévenu.

Trois mois et demi après sa sortie de prison, l'homme a à nouveau agressé la femme de 31 ans, devant un supermarché de Mérignac. Une plainte a encore été déposée par la victime mais son ex-mari est resté libre et a fini par la tuer.

Par conséquent, l'avocat des parents de Chahinez D. dénonce une série de manquements de la part des policiers, des magistrats et des services sociaux dont l'État est responsable.

En janvier 2022, **cinq policiers** ont été sanctionnés pour des manquements et des dysfonctionnements dans la prise en charge de la mère de famille. Désormais, la famille réclame 1 million d'euros de dédommagements.

[Pour accéder à la vidéo](#)

RTL

Actu Grille Podcasts



Le journal RTL de 18h du 10 mars 2023

[Pour accéder à la vidéo](#)